

POUR UNE RESPONSABILITÉ GLOBALE DES ENTREPRISES!



Dans ce dossier tu trouveras
plein d'infos sur la campagne
de cette année et des idées de
mises en action pour ton JM !

LA CAMPAGNE EN 3 MINUTES

Vêtements tâchés par des conditions de travail indécentes, smartphones fabriqués avec des minerais extraits par des enfants, viande importée issue de la déforestation, bananes garanties 100% de violations des droits syndicaux*...

Les produits que nous trouvons dans les magasins peuvent contenir des traces de graves violations des droits humains, sociaux ou environnementaux. Aucun secteur économique n'est épargné. Les produits que l'on consomme pour notre confort ici ont des conséquences négatives ailleurs, il faudrait que cela devienne un droit d'avoir des produits durables et sans impacts négatifs à l'autre bout de la planète. **Mais comment fait-on ça ?**

On voudrait instaurer une loi. Une loi sur le devoir de vigilance. Cela veut dire que l'on pourrait demander justice aux entreprises pour toutes les infractions commises sur leur chaîne de production. **Nous voulons une loi pour les réguler toutes, une loi pour une responsabilité « globale » des entreprises.**

* Les syndicats défendent les personnes employées, mais si ces droits syndicaux sont violés, il n'est plus possible de défendre correctement les employé-e-s.



OXFAM

Magasins du monde

ET SI ON PARTAIT D'UN EXEMPLE CONCRET: LE GSM

LE PARCOURS D'UN SMARTPHONE



1. Conception le plus souvent aux États-Unis

2. Extraction et transformation des matières premières en Asie du Sud-Est, en Australie, en Afrique centrale et en Amérique du Sud

3. Fabrication des principaux composants en Asie, aux États-Unis et en Europe

4. Assemblage en Asie du Sud-Est

↑
Distribution vers le reste du monde, souvent en avion.



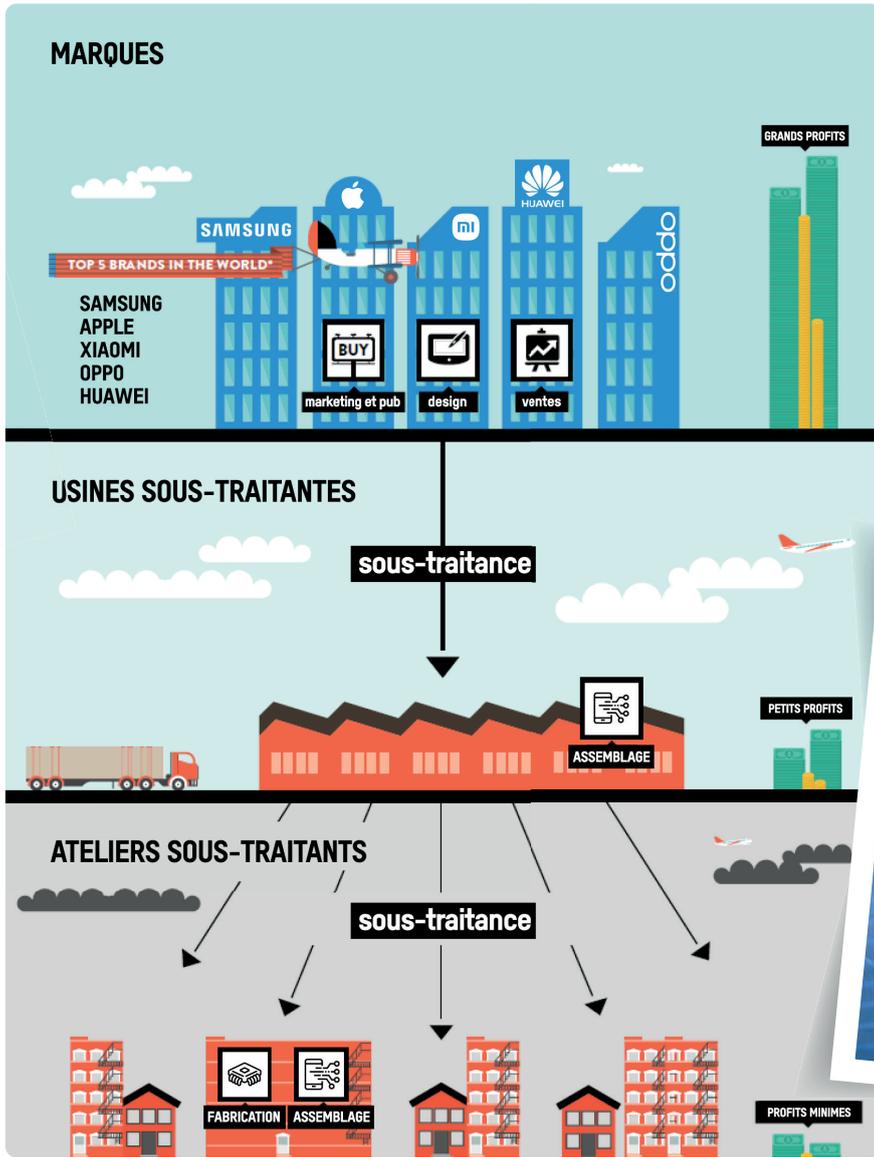
TOURS DU MONDE POUR FABRIQUER UN SMARTPHONE

MAIS POURQUOI TANT DE VOYAGES ?

Parce que certains produits ou matières premières ne se trouvent que sous d'autres latitudes ? **C'est en partie vrai mais surtout...** Les multinationales cherchent **à s'implanter ou à se fournir dans des pays qui ne sont pas très regardants** sur leur impact environnemental et qui ne protègent pas les droits des travailleur·euse·s (c'est ce que l'on appelle le dumping social et environnemental).



LA NÉBULEUSE DES SOUS-TRAITANTS



On parle de sous-traitance quand une entreprise demande à une autre entreprise de réaliser une partie de sa production.



SOUS-TRAITER ? UN CACHE MISÈRE

Il ne faut pas croire que cette chaîne de sous-traitants est fixée une fois pour toute pour une entreprise. Les marques font en permanence leur marché pour acheter au fournisseur qui fera la meilleure offre.



Dans les usines sous-traitantes, les salaires et les conditions de travail sont souvent pires que chez le fournisseur de premier rang. Chez celui-ci, le patron peut dire: "Vous voulez faire grève ? Ok! Ce n'est pas un problème, nous pouvons toujours demander à d'autres entreprises (où les travailleuses et travailleurs sont payés moins) d'honorer nos commandes!"



EXEMPLE :

Lorsqu'on accuse Apple de ne pas respecter les droits des travailleurs qui fabriquent nos téléphones, ils se défendent en disant que cela se passe chez Foxconn (entreprise chinoise) à qui ils achètent les téléphones déjà assemblés. Apple dira donc qu'ils ne sont responsables de rien alors qu'ils ont des contrats commerciaux avec cette entreprises ! Ils leur mettent en plus la pression pour acheter au prix le moins cher. (Nous parlons ici d'Apple mais les autres ne sont pas mieux...)



 **70KG**

Pour produire, utiliser et éliminer un seul téléphone, il faut environ **70 kilos de matières premières**. Cette masse, appelée également « sac à dos écologique », correspond à environ 600 fois le poids d'un smartphone

 **75%**

La fabrication d'un smartphone peut représenter **plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de son cycle de vie**, reconnaît Apple.



Les composants d'un GSM peuvent être dangereux pour l'environnement. **Le plomb, l'arsenic et le cadmium ne sont pas détruits** et peuvent se retrouver dans la nature et les organismes vivants.

DES MÉTAUX QUI PÈSENT TRÈS LOURD

Ce n'est pas parce qu'il faut de toutes petites quantités de métaux que les dommages sont faibles ! Pour extraire le minerai, on va d'abord écraser la roche pour ensuite la traiter avec des produits chimiques grâce auxquels on extrait le produit final. Au Canada, pour chaque tonne de cuivre, on extrait en moyenne **99 tonnes de matières superflues**.



LES MÉTAUX UTILISÉS DANS LA FABRICATION DE NOS SMARTPHONES

DALLE TACTILE + VITRE

In Indium, **Sn** Etain, **Si** Silicium, **Al** Aluminium, **K** Potassium

ÉCRAN

Eu Europium, **Tb** Terbium, **Y** Yttrium, **Gd** Gadolinium, **Ce** Cérium, **Tm** Thulium, **La** Lanthane, **B** Bore, **Ba** Baryum, **S** Soufre, **Mg** Magnésium, **Mo** Molybdène, **Hg** Mercure

BATTERIE

Li Lithium, **Co** Cobalt, **C** Carbone, **F** Fluor, **Mn** Manganèse, **V** Vanadium, **P** Phosphore, **Al** Aluminium

BOÎTIER

Mg Magnésium, **C** Carbone, **Sb** Antimoine, **Br** Brome, **Ni** Nickel, **Zn** Zinc

CARTE ET COMPOSANTS

Ni Nickel, **Pb** Plomb, **Sn** Etain, **Bi** Bismuth, **Au** Or, **Ag** Argent, **W** Tungstène, **Pt** Platine, **Rh** Rhodium, **Be** Béryllium, **Cu** Cuivre, **P** Phosphore, **As** Arsenic, **Ga** Gallium, **Ge** Germanium, **Si** Silicium, **Zr** Zirconium, **Ru** Ruthénium, **Nd** Néodyme, **Fe** Fer, **B** Bore, **Sm** Samarium, **Co** Cobalt, **Pr** Praseodyme, **Cl** Chlore, **Dy** Dysprosium, **Ta** Tantale, **Nb** Niobium, **Pd** Palladium



L'exploitation des mines est responsable de la destruction d'écosystèmes et de nombreuses pollutions (eau, air et sol).

Un impact environnemental parmi tant d'autres : les métaux utilisés dans la fabrication du smartphone !



50  **/SEC.**

Dans le monde, cinquante téléphones sont vendus chaque seconde !

UN TRISTE EXEMPLE : LA PRODUCTION DU NÉODYME

1 Il est utilisé pour ses propriétés magnétiques, et sert notamment aux micros et aux haut-parleurs. 97% de la production mondiale du néodyme est localisée au même endroit, à Baotou, en Chine.



2 Cette production génère énormément de déchets très nocifs. Chaque tonne de néodyme entraîne la pollution de 75 000 litres d'eau.

3 Toute cette eau nocive est simplement déversée dans un lac de rejets, recevant 600 000 tonnes de résidus par an. Les conséquences sont une radioactivité très élevée dans les environs et une contamination des sols.

4 Une analyse de l'eau extraite dans ces sols dévoile un mélange toxique d'arsenic, lithium, manganèse, strontium et sodium, de taux d'uranium 6 fois au-dessus de la norme, et les sulfates 10 fois supérieurs à ce qu'impose la réglementation européenne.

5 Le bilan chimique et humain est terrible : des villages se vident, l'eau et les récoltes ne sont plus comestibles, l'essentiel des personnes encore présentes meurt avant 40 ans et le bétail montre des mutations.

6 Du personnel médical interviewé explique qu'ils traitent plus de 700 patients dans une structure de 200 lits, et que 98 % d'entre eux sont présents pour des cancers. Pour les médecins, la ville de Baotou est en train de mourir.



ON VOIT DONC QUE L'AUTO CONTRÔLE NE FONCTIONNE PAS : IL FAUT UNE LOI

Comme le démontre l'étude de la Commission européenne sur le devoir de vigilance, l'auto-régulation des entreprises, les cadres, intentions et codes de conduite sur base volontaire adoptés depuis plusieurs années se sont montrés inefficaces. De plus, les recommandations des Nations Unies et de l'OCDE, qui ne sont pas contraignantes, ont été très peu prises en compte par les entreprises. En Belgique, un récent rapport d'experts a montré qu'elles étaient très peu suivies. Les experts ont donc recommandé l'adoption d'un cadre de lois obligatoires. **Fini les bonnes résolutions jamais suivies, il faut une vraie loi !**



ET LE FAIRPHONE ?

Le Fairphone est un smartphone qui se veut un maximum durable : approvisionnement responsable en matériaux, plus facile à réparer, réduction des déchets. Bien qu'il ne soit pas parfait, il va vers un mieux. Il propose une vraie alternative aux grandes marques.

Et si une loi obligeait tous les smartphones à suivre ce chemin ?

MAIS C'EST QUOI CETTE LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE ?

Elle est basée sur un principe simple : toutes les entreprises ont le devoir de démontrer qu'elles s'assurent que les droits humains et l'environnement sont respectés depuis l'extraction des minerais jusqu'à la vente du smartphone.

Autrement dit, fini de se réfugier derrière des chaînes de sous-traitances complexes, fini de dire qu'on ne savait pas. Si ce devoir de vigilance est appliqué, les maisons-mères des entreprises multinationales devront mettre tout en œuvre pour garantir que leurs filiales et fournisseurs respectent les droits humains, sociaux et environnementaux. Le cas échéant, elles devront réparer les dommages causés envers les victimes.



CONCRÈTEMENT ?

Tous les produits proposés à la vente devraient respecter un socle de règles sociales et environnementales. C'est pour cette raison que le devoir de vigilance doit être imposé à toutes les entreprises qui les produisent, les acheminent et les vendent. Pour qu'elle ne soit pas qu'un bout de papier, la loi doit :

- Concerner toutes les entreprises établies ou opérant en Belgique et tous les secteurs d'activités.
- S'appliquer tout au long de la chaîne de production des entreprises, et à leurs filiales.
- Imposer le respect de l'ensemble des droits humains reconnus internationalement, en ce compris le droit du travail et le droit à un environnement sain.
- Demander la transparence (si l'on veut que les entreprises rendent des comptes, il faut les obliger à diffuser régulièrement des informations sur leurs chaînes de valeur et à mettre ces informations à la disposition du public).
- Intégrer la responsabilité juridique des entreprises en cas de manquement à ce devoir. (La responsabilité juridique est l'obligation de répondre de son comportement devant la justice et d'en assumer les conséquences).
- Prévoir des mécanismes de plainte et de sanction ainsi que des voies de recours pour les victimes.

QU'EST-CE QU'ELLE APORTE ?

Cette loi est dans l'intérêt de tout le monde :

- Pour les consommateurs/rices, elle garantit qu'ils ne sont pas complices malgré eux.elles, de violations des droits humains ;
- Pour les travailleurs/euses, elle renforce la protection de leurs conditions de travail et permettra d'obtenir une réparation en justice dans le cas de manquements au devoir de vigilance ;
- Pour les entreprises, elle apporte une clarté juridique et donne les mêmes règles à celles qui faisaient déjà des efforts et celles qui n'en faisaient pas..
- Pour la planète, elle permet aussi de renforcer la protection de l'environnement



MAIS ÇA VA COUTER CHER, NON ?

Les exigences de devoir de vigilance sont proportionnelles à la taille des entreprises. Les études de coûts ne démontrent pas de charge économique disproportionnée. Par ailleurs, le devoir de vigilance aide les entreprises à anticiper les risques potentiels qui peuvent avoir de graves conséquences juridiques, financières et de réputation – et donc coûter plus cher.



0,14%

du chiffre d'affaire est le coût estimé pour les PME pour réaliser le devoir de vigilance.

0,009%

du chiffre d'affaire est le coût estimé pour les grandes entreprises.



ET MOI DANS TOUT ÇA ? COMMENT JE FAIS POUR QUE ÇA BOUGE ?

Quand on se demande par où commencer et comment impulser le changement, on peut attendre que nos représentant-e-s politiques mettent en place des cadres législatifs. Nous pouvons aussi nous mettre en action et tenter d'influencer l'élaboration de ces cadres. Les deux sont liés.

C'EST QUOI LE RAPPORT AVEC LE COMMERCE ÉQUITABLE QU'ON VEND DANS LES JM-OXFAM ?

On a envie de dire « c'est tout le rapport » ! La loi sur le devoir de vigilance fait en quelque sorte partie du (déjà vieux) combat politique du commerce équitable : rendre le commerce mondial plus juste ! Certains critères des différentes lois sur le devoir de vigilance à travers le monde, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France, en Australie, au Canada, reprennent en fait des critères historiques du commerce équitable comme, par exemple, interdire le travail des enfants et l'esclavage moderne. Ces lois sont la preuve que le commerce équitable a vu juste depuis le début. On a mis le temps, mais on y arrive...

Si tu as envie d'en parler dans ton école, inspire toi des autres fiches de ce dossier !



VOICI QUELQUES EXEMPLES QUI MONTRENT QUE LE TRAIN EST DÉJÀ EN MARCHÉ

ACP AU NÉPAL

Voici un exemple de notre partenaire au Népal qui démontre qu'il est possible de répondre à des besoins économiques, sociaux et environnementaux importants.

En 1984, les fondatrices et fondateurs de ACP souhaitent pallier le manque d'opportunités économiques pour les artisanes et artisans népalais-e-s les plus vulnérables. En effet, beaucoup ont un accès irrégulier aux matières premières, les prix auxquels sont vendus les produits d'artisanat ne reflètent pas les heures de travail, les artisanes et artisans ne sont pas vraiment conscient-e-s de ce qui intéresse la clientèle, et ont peu de moyen d'accéder à elle. ACP a donc proposé une offre intégrée au départ avec 38 artisanes et artisans, qui offrait du soutien et du renfort à toutes les étapes de la chaîne de production : fourniture de matières premières, design et conception, formation technique, marketing et vente.

La fondatrice a permis à des femmes dans des situations précaires d'avoir un travail décent et de subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles, de préserver et redynamiser l'artisanat local et l'autonomie économique des artisanes, tout en préservant les ressources et matières premières nécessaires à leur travail.

Ce type de modèle d'entreprises ne peut être créé, soutenu, exister et se développer que dans un environnement politique, économique (investissement inclus) et social qui vise à lutter contre les inégalités. D'où le besoin d'une loi globale.



60 ENTREPRISES EN BELGIQUE EN FAVEUR D'UNE LOI

En Belgique, 60 entreprises ont signé une lettre en soutien d'une loi pour le devoir de vigilance en Belgique : *« Société civile, secteur privé, nous avons discuté pendant 6 mois. L'objectif était de pouvoir démontrer qu'il n'y a pas que la société civile qui veut légiférer. Nous voulons que la Belgique soit pionnière et anticipe sur ce dossier. »*

RAISE YOUR VOICE

En tant que citoyen-ne-s consommateurs/rices, nous pouvons exiger que les entreprises respectent les droits des humains et l'environnement dans leurs activités. En plus de s'informer, interpellier ou agir de manière militante, nous pouvons mettre notre consommation au service d'une économie plus durable.

Cependant, ce n'est pas seulement à nous d'agir. On se bat pour une loi qui permettrait que ce soit aussi le travail des entreprises de changer leurs pratiques et de nous proposer des produits qui respectent les humains et l'environnement.